

Echanges via le Chat du Webinaire Capitale française de la Biodiversité 1/4 « Aménagement du territoires : démarches de planification favorable à la biodiversité » du 3 avril 2020

Jean-Pierre ORANGE : Existe-t-il un guide méthodologique pour la construction d'un plan d'action biodiversité ?

Marianne Hédont : Des sources d'inspiration pour établir son plan biodiversité :

- le plan Biodiversité du Gouvernement français
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>
- la méthodologie d'atlas de la biodiversité communale
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Atlas%20de%20la%20biodiversit%C3%A9%20communale%20-%20S%E2%80%99appropri%C3%A9%20et%20prot%C3%A9ger%20la%20biodiversit%C3%A9%20de%20son%20territoire,%20guide%20ABC.pdf>
- la démarche Territoires engagés pour la nature permet de structurer son action et peut aider à établir le plan biodiversité de la collectivité. Voir l'exemple francilien
<https://www.arb-idf.fr/article/les-territoires-sengagent-pour-la-nature-en-ile-de-france>
- Les fiches actions Plan Biodiversité ou Stratégie Biodiversité de différentes collectivités issues du concours Capitale française de la Biodiversité
<http://www.capitale-biodiversite.fr/liste-experiences>
- meilleure copie du concours d'élève-ingénieur du CNFPT : note de recommandations aux élus sur la biodiversité et la planification, suite au Grenelle (datant de 2013, donc à mettre à jour cependant) :
http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/meilleure_copie_concours_ingenieur_en_chef_externesession_2013.note_de_synthese.pdf

Sophie MÉNARD : Bonjour, comment pensez-vous intégrer l'objectif de Zéro Artificialisation Nette dans vos réflexions et actions ?

Gilles Lecuir (ARB îdF) : Voici un lien vers les webinaires et travaux de l'Institut Paris Région sur le concept de "Zéro artificialisation nette"

<https://www.institutparisregion.fr/environnement/zero-artificialisation-nette-en-ile-de-france.html>

Myriam LAIDET : quelle est la référence de décret fixant l'objectif de 30% des espaces naturels dont 10% de réserves naturelles ?

Gilles Lecuir (ARB îdF) : L'annonce du Président de la république sur les espaces naturels protégés n'est pas réglementaire (pas de décret ou de loi) mais politique. Lire ici par exemple :

https://www.liberation.fr/france/2019/05/06/gaspillage-espaces-protoges-elles-sont-les-annonces-de-macron-pour-la-biodiversite_1725325

Youenn FENARD : M. Barbier peut-il nous indiquer ce qu'il entend par "ban communal" ?

Sébastien SIMLER : Le ban communal s'entend ici comme l'ensemble du territoire de la commune (terrains publics et privés)

Céline Bertin : Qu'entendez-vous par "Infrastructures agro-écologiques" ?

PAQUIER Fabien : On désigne généralement sous le terme "Infrastructure agro-écologique" l'ensemble des éléments fixes du paysages rural agricole : haies, mares, fossés, bosquets, arbres isolés, etc.

Sur le lien entre agro-écologie et trame verte et bleue, vous pouvez consulter cette publication produite par le centre de ressources Trame verte et bleue :

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/agro-ecologie-trame-verte-bleue-synergies-valoriser>

Jean-Pierre ORANGE : Existe-t-il une synthèse des outils sur la planification et la préservation de la Biodiversité ? Merci d'avance.

Gilles Lecuir (ARB îdF) : Sur la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme en tout cas, nos collègues de l'ARPE PARB Provence Alpes Côte d'Azur ont produit un guide récent qui donne de nombreuses pistes

https://www.arpe-arb.org/environnement/plui-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement_i7055.html

Marianne Hédont : un projet en cours à plante & cité

https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/84/plan_integration_et_place_du_vegetal_et_des_espaces_de_nature_dans_les_documents_de_planification_urbaine_et_d_amenagement_du_territoire/n:25

Gilles Lecuir (ARB îdF) : et en Ile-de-France, le Guide "Prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme" est une lecture conseillée, même hors région

<https://www.arb-idf.fr/publication/guide-prendre-en-compte-le-srce-francilien-dans-les-documents-durbanisme-2015>

OFB Sebastien FLORES : Les ressources du Centre de ressource national "Trame verte et bleue" sous l'onglet Planification, urbanisme, aménagement :

<http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/urbanisme>

Myriam LAIDET : j'aimerais des précisions sur l'AMI mené par la Mairie de Muttersholtz avec l'agence de l'eau et la région. Merci

Gilles Lecuir (ARB îdF) : Je pense que c'est cet AMI commun à la Région Grand Est, la DREAL, l'OFB et l'agence de l'eau Rhin-Meuse dont il est question :

<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>

Sophie MÉNARD : Définissez-vous des critères pour les pratiques agricoles ? (réduction voire suppression des phytosanitaires, mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature, autres) ?

R Bedhomme-Ville LaRocheSurYon : à La Roche sur Yon, on met des clauses environnementales dans les conventions de mise à disposition de foncier ville au profit des agriculteurs du territoire. Pour cela, l'étape préalable est de procéder à un diagnostic de la sensibilité écologique de chaque parcelle et de réajuster les surfaces de parcelles exploitables...

Jean-Pierre ORANGE : A Saint Jean de Braye, nous avons signé avec agriculteur un Bail Rural Environnemental.

Laurane Palanchon : existe-t-il des aides financières pour l'implantation d'écoquartiers ou plus généralement d'aménagements favorables à la biodiversité dans les villes ?

OFB Sebastien FLORES : Pour les aides, 3 réponses :

1) un portail est lancé et sera complété sur ce point <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

2) Un partenariat à venir entre OFB et la Banque des Territoires pour avancer

3) plus concrètement, dans chaque Région ayant ouvert le dispositif Territoires engagés pour la nature (liste des Régions sur la plateforme TEN), un Comité régional des financeurs est installé et regarde les plans de financement de l'ensemble des collectivités "reconnues TEN". Ce comité associe la Région, l'Etat, les Agences de l'eau, etc.

Pour en savoir davantage sur "Territoires engagés pour la nature" :

<https://www.afbiodiversite.fr/reconnaitre-les-territoires-engages-pour-la-nature>

La plateforme surtout vous donne accès aux contacts opérationnels en région :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Ces animateurs régionaux sont tous en lien les uns avec les autres, et branchés avec l'OFB et de très nombreux partenaires

Benjamin VIRELY (ARB CVL) : Les Agences régionales de la biodiversité sont aussi à votre disposition pour vous aider à identifier les financements (notamment en Centre-Val de Loire)

Gilles Lecuir (ARB îdF) : Pour les collectivités et acteurs franciliens, la région Île-de-France a lancé un appel à projets Biodiversité, avec une date limite au 15 avril 2020, et l'Agence régionale de la Biodiversité est à leur disposition pour les aider à constituer leur dossier

<https://www.arb-idf.fr/article/la-region-ile-de-france-ouvre-lappel-projets-pour-la-reconquete-de-la-biodiversite-en-ile-de>

Camille Dassonville : Est-ce que le suivi de la biodiversité est obligatoire dans une démarche d'éco-quartier et si oui pendant combien de temps ?

K'rote : Il y a-t'il des processus et des contrôles, au moyen et long terme, sur "l'efficacité" des espaces verts et des arbres plantés ?

Marianne Hédont : 11:44: Pour autoévaluer la prise en compte de la biodiversité dans un projet urbain, une grille à disposition

https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/454/grille_pour_l_evaluation_de_la_biodiversite_dans_les_projets_urbains/n:25

Hélène Becquembois : voir la plateforme officielle EcoQuartiers :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

et le référentiel évaluation EcoQuartier :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/actualite/le-referentiel-ecoquartier-2020>

Jean-Pierre ORANGE : Il serait judicieux d'aller vers des quartiers et des villes biodiversitaires comme le préconise Philippe Clergeau.

Julie Teste : Pouvez-vous nous dire qu'elle est le rôle d'une maison de la nature ? son importance et quelles sont les conditions pour en aménager une ?

Gilles Lecuir (ARB îdF) : Voir le site de la maison de la nature de Muttersholtz

<http://www.maisonnaturemutt.org/>

Camille Dassonville : Au sujet des espaces privés que vous avez réservés sur le PLU, est-ce que la mairie peut racheter l'espace même s'il n'est pas en vente ?

PAQUIER Fabien : Le dispositif des "emplacements réservés" dans un PLU, lié à un projet précis porté par la collectivité, permet d'empêcher toute construction.

Le propriétaire peut mettre en demeure la collectivité d'acheter. L'acquiescer sans volonté de vendre de la part du propriétaire nécessite de mettre en place une démarche d'expropriation.

<https://www.juritravail.com/Actualite/urbanisme/ld/278104>

AMELIE : Le label écoquartier est-il payant ?

Hélène Becquembois : la participation au label est gratuite, mais elle ne procure pas non plus de financement. Il s'agit d'une démarche à la fois méthodologique et de valorisation.